L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 13 AVRIL 1837.

La Première Municipalité vient de conclure définitivement avec Mr. McDonogh, pour les terrains des Casernes, situés rue Condé, entre Hôpital et Quartier; le prix obtenu par Mr. M. est de $247,000. La Première Municipalité doit, dit-on, diviser cette terre en lots de 25 pieds sur 120, et les vendre conformément à un plan de bâtisse. Honneur aux aldermen de la [illegible] district auxquels on est redevable d'un si beau projet d'amélioration.

PAR LA MALLE EXPRESSE.

NOUVELLES PLUS RECENTES D'EUROPE DE HUIT JOURS.

La malle expresse du Nord, arrivée hier matin nous apporte des nouvelles reçues à New-York par le navire Sheffield; les dates de Liverpool sont du 11, de Londres du 11, et du 10 de Paris.

Les ventes de cotons faites à Liverpool jusqu'à la semaine finissant le 10, s'élèvent à 18,620 balles; elles ont eu lieu à une baisse de 3/8 à 1/2 d. Le marché est toujours calme; les Upland sont quotés de 6 1/2 à 8 3/4 d., les prix de l'année passée étaient de 9 à 11 1/4 d. Le marché aux sucres était calme et ne se trouvait guère dans un meilleur état. L'[illegible] monétaire s'était un peu amélioré et les actions avaient augmenté.

Le ministère français vient d'éprouver une défaite dans la Chambre des Députés, sur le rejet du bill de *disjonction* comme on le nomme, qui avait été déclaré comme devant être la sûreté de la garde du roi et de l'Etat. L'objet de ce bill, était que tout individu pris conspirant pour le renversement du gouvernement par la force des armes, serait traduit pardevant une cour martiale.

M. Dupin déclara qu'il considérait les provisions de ce bill, comme une subversion contraire aux formes judiciaires et même de justice. Le bill fut rejeté le 7 de mars par une majorité de deux.

L'opinion personnelle de Louis Philippe est que le système dans lequel le gouvernement ne sera jamais bien complet, jusqu'à ce que les pouvoirs émis dans le bill de disjonction, traduisant les conspirateurs pardevant une cour martiale, ne soient adoptés comme loi du pays.

Les ministres cependant, ont fait connaître que leur intention n'était pas de se retirer, malgré leur défaite, ils comptent une majorité sur toutes les questions dans la chambre des députés.

Des lettres de Paris du 9 de mars, annoncent néanmoins, qu'il était question de faire des modifications dans le cabinet, et que le comte Molé avait exprimé l'intention de résigner s'il ne lui était pas permis de recomposer le cabinet.

Les journaux de Paris sont remplis de commentaires sur ce résultat. La "Charte", organe du ministère déclare que les ministres ne résigneront pas. Le "London Times" [illegible] plus fermes [illegible] cette circonstance [illegible] qu'ils doivent tenir les ministres [illegible] considérer leurs [illegible] un vote provoqué par le zèle ministériel de M. [illegible] qui proposait, non de traduire les [illegible] devant une cour martiale, et les citoyens [illegible] devant une cour d'assises, [illegible] sujettes à la loi martiale. [illegible] "La Presse", [illegible]

[illegible]

Encore une autre machine infernale.—Le *Journal de Paris* [illegible] sans citer l'autorité, [illegible] de Darmstadt [illegible] nommé Prill, qu'il essaie [illegible] bouteille. [illegible] trouvée à Bruxelles, à la résidence d'une personne nommée Dupont [illegible] est un Français, et son passeport [illegible] homme de lettres.

Le procès de Meunier n'a pas encore commencé. D'autres arrestations avaient eu lieu.

Pendant les quatre dernières semaines qui ont précédé le 24 février, [illegible] a éprouvé une très forte crise commerciale, [illegible] qui devait cependant pas produire [illegible].

Le Général Bugeaud [illegible] s'embarquer pour Oran, [illegible] son commandement.

Le Col. Vaudrey, l'un des principaux chefs dans la conspiration de Strasbourg, est candidat pour représenter [illegible].

L'amiral Hugon [illegible] partir de Brest le 7 de mars, avec [illegible] vaisseaux à trois ponts et une corvette, pour [illegible].

Les troupes de la [illegible] devaient être entrées à Morava.

ANGLETERRE.

Une motion a été faite à la Chambre des Communes, pour présenter une adresse à Sa Majesté, pétitionnant le gouvernement de soumettre à la Chambre, toutes les pièces relatives du Congrès des Etats Unis, [illegible] correspondances, concernant la reconnaissance de l'Indépendance du Texas par le gouvernement [illegible]. La chambre se trouva [illegible] de cette manière, 23 [illegible].

Dans la chambre des communes le 9 mars, M. Hoy [illegible] Texas, en demandant [illegible] 1836, entre le gouvernement du Mexique et la Grande Bretagne et entre ceux de la Grande Bretagne et des Etats Unis. Ce membre observa que [illegible] des Etats Unis à [illegible] un sujet d'une trop [illegible] fixer l'attention de la [illegible] d'Angleterre, il pense [illegible] emparer sur les [illegible] dans le sud. [illegible] Caraïbe, [illegible] les Etats Unis étendre [illegible] Texas et [illegible] du Mexique [illegible]

[illegible] a déclaré que l'île [illegible] une telle importance, [illegible] Texas est [illegible] américaine, excepté [illegible]

[illegible] Mr. [illegible] M. Forsyth, une communication [illegible] pleinement satisfait que [illegible]

La motion fut rejetée à une majorité de 41 contre [illegible].

Dans la séance du 6 de mars, lord John Russell a [illegible] à la chambre des communes, une série de résolutions concernant la situation des affaires dans le Bas Canada. Ces résolutions accusaient la législature de cette province de la négligence qu'elle a mise de pourvoir aux dépenses du gouvernement civil, et de certaines demandes faites par la chambre de l'assemblée pour changer le mode de nommer le conseil exécutif, de manière à le rendre un corps électif. Le membre déclarait que bien qu'il soit convenable d'améliorer la composition du conseil exécutif, il n'était pas convenable de l'instituer en un corps électif, ni de l'assujetir à la responsabilité demandée par la chambre de l'assemblée. Les résolutions du lord furent opposées par Leader, Roebuck, Hume et d'autres; elles ont été néanmoins finalement adoptées le 8 de mars en comité.

ESPAGNE.

Succès des Carlistes.—L'Arragon, Valence et la Catalogne viennent d'être envahies par les Carlistes. La riche ville de Malaga est dit-on portée en faveur de Don Carlos. Les troupes sous le commandement de Tristany viennent de remporter une victoire décisive à Cervera sur celles de la Reine. Le vingtième régiment de ligne, composé de 1000 volontaires de Malaga, s'est prononcé en faveur du prétendant et ont passé de son côté.

Les dernières nouvelles d'Espagne, annoncent positivement que les carlistes sont maintenant les maîtres de toutes les vallées entre la France et Pampelune. Don Carlos se trouvait à Andoain le 2 de mars. Les communications des troupes de la Reine dans la Navarre, sont entièrement coupées avec la France.

Forcadell, autre général carliste, après une victoire obtenue à Buenol, [illegible] maintenant Requena. Les nouvelles de la Manche ont occasionné à Madrid beaucoup d'allarmes et de mécontentement. Pablos et Peñuelas, chefs carlistes, dévastent tous les villages qui se trouvent sur leur route. Almodovar a été nommé ministre de la guerre, avant qu'il n'accepte ce poste, Mendizabal et Lopez devaient, dit-on, résigner.

Des nouvelles de St. Sébastien du 3 de mars, disent que le général Evans était toujours dans la citadelle, et que les carlistes commençaient à le harceler dans ses retranchements.

Les derniers avis de Bayonne du 2 mars, disent que la même incertitude continue à régner relativement au commencement des opérations militaires dans les provinces insurgées; Saarsfield a contremandé l'ordre qui avait été donné d'abandonner les lignes de Valasco, afin d'éviter que les communications entre Pampelune et les frontières françaises ne soient interrompues. L'inaction la plus complète existe à Bilbao et à St. Sébastien. Les carlistes se maintiennent toujours sur leur [illegible] quartier général datées du 28 février, annoncent que Quilez devait incessamment faire son entrée en Castille, à la tête de quatre bataillons, et devait être immédiatement suivi par un corps de 5,000 hommes. Par une proclamation lancée par Don Carlos, il est ordonné à tous les habitans des Provinces Basques et de la Navarre, d'abandonner leurs domiciles à l'approche des troupes de la reine. Les villages qui ne se soumettront pas à ce décret, seront brûlés par les troupes du Prétendant. L'infante Don Sebastien a l'intention de faire incessamment une excursion dans la Liberie. Les carlistes sont maintenant dans la Navarre avec 4 escadrons de cavalerie parfaitement organisés et équipés. Les munitions et les vivres qui avaient été faites à l'Aspina et à Ascoria, devaient être transportés à Hernani.

Des troubles avaient eu lieu à Logrono, à la suite desquels la maison d'Espartero fut entièrement pillée; huit ou neuf personnes y perdirent la vie. D'autres emeutes qui avaient éclaté à Pampelune, ont forcé le général Saarsfield à se renfermer dans son hôtel.

Les nouvelles officielles de Madrid du 21 février donnent le détails de la défaite à 12 Portillo d'une brigade des troupes de la reine, composée des bataillons de la Reyna, de Sabova et de Ceuta, se montant à 1800 fantassins, et 130 cavaliers, près de Bonol dans la province Valence, par une colonne de Carlistes de 4000 hommes, sous les ordres de Forkanell, Friar, Esperanza, Arcediano de Maya et autres. L'engagement eut lieu de bonne heure le 13, mais comme les troupes de la reine, à l'exception de la cavalerie, se dispersèrent spontanément, l'engagement ne fut pas très sérieux, bien que l'on ait estimé deux cents hommes de tués et 400 de prisonniers.

Perte d'un paquebot Américain.

Les détails suivants sur la perte du paquebot allant de New York à Liverpool ont été adressés à Lloyds

New Port, Pembrokeshire, 1er mars 1837.

Monsieur—[illegible] N. N. O. [illegible] New Port [illegible]

"Il a été recueilli [illegible] des débris du naufrage, [illegible]

[illegible] "Packet Ship" [illegible] "Thomas", [illegible] New York and for Liverpool. [illegible]

[illegible]

Je suis, &c. JOHN HAINES

ILE DE CUBE.

On a vu, dans notre feuille du 12 avril, la réponse faite par le chargé d'affaires des Etats Unis près la cour d'Espagne, aux paroles [illegible] et l'énergie avec laquelle il s'est exprimé sur l'intention présumée de céder l'île de Cuba à l'Angleterre, comme une sorte de garantie pour les [illegible] par le concours de cette puissance à la guerre actuelle de la péninsule. Cette prétention de la Grande Bretagne est bien faite pour alarmer la politique américaine, et la possession de la clef du Golfe du Mexique intéresse de trop près notre commerce, pour que nous la voyions avec indifférence aux mains d'une puissance qui n'a jamais laissé échapper l'occasion de s'emparer des points les plus formidables, et qui n'a jamais lâché la proie qu'elle avait une fois saisie. Gibraltar, la Jamaïque, ne sont-ils pas passés aux mains des Anglais comme depuis le Cap de Bonne Espérance n'a-t-il pas subi depuis le même sort? Et l'Ile de France n'est-elle pas venue ajouter à la puissance maritime de l'Angleterre, la seule relâche commode qu'il y eût entre le Cap et l'Inde? Il n'est donc pas surprenant que les nations qui ont quelque prétention fondée à l'existence d'une marine militaire ou marchande; que les peuples qui prétendent à se soustraire un jour au despotisme maritime de la Grande-Bretagne, s'élèvent contre une concession qui tournerait au détriment de toute puissance commerciale. Personne n'ignore les réclamations du gouvernement britannique contre le Mexique, mais ce qui n'est pas à la connaissance de la plupart de ceux qui s'occupent peu de l'avenir de cette république, c'est que le Yucatan, cette presqu'île si importante qui embrasse en s'avançant vers l'île de Cuba, toute la navigation du golfe est l'un des points de mire de l'Angleterre; et que déjà le revers de cette presqu'île et Honduras, sont des propriétés britanniques. Le droit sans réserve réservé dans les traités avec l'Espagne, de couper les bois de teinture, n'était qu'un prétexte pour établir des forts et pour s'étendre plus avant sur le [illegible] de la république de Guatemala, où les embouchures des principales rivières sont occupées par des comptoirs anglais. La possession de la clef de Cuba compléterait donc merveilleusement ce vaste système dans lequel le golfe du Mexique serait [illegible] comme dans un réseau au moyen [illegible] aux bouches mêmes du Mississipi. Nous avons déjà [illegible] précédemment qu'un traité secret avait cédé Cuba à la France, et que Ferdinand VII avait aussi voulu payer les frais du rétablissement du despotisme par le duc d'Angoulême; [illegible] l'Angleterre et l'Amérique s'était fortement [illegible] contre cet arrangement, il avait été abandonné. Cependant la possession de l'Ile de Cube par les Français ne présenterait aucun des inconvénients [illegible] dans les mains des Anglais, et l'Amérique aurait trouvé dans l'appui de la France, une garantie contre les prétentions exagérées d'une rivale sur toutes les mers qui baignent les anciennes possessions espagnoles que leur morcellement, et [illegible] rieurs, livrent sans défense aux empiètements [illegible] de l'Angleterre.

La protestation du ministre américain n'est sans doute pas capable d'arrêter l'Angleterre dans sa marche et quelque florissante que soit notre marine, nous ne pouvons nous flatter de pouvoir la porter de longtemps au degré de force nécessaire pour balancer la puissance anglaise. Mais, le cri d'alarme jeté, ne saurait rester sans retentissement, et la France n'a pu l'entendre sans éprouver une juste défiance des démarches de son allié. Comment, en effet, verrait elle de sang-froid passer aux mains de son antique rival, une dépouille à laquelle elle avait les premiers droits? et de quel oeil verrait-elle l'ambition de l'Angleterre profiter de la modération qu'elle a cru devoir mettre en renonçant aux avantages de son traité secret avec Ferdinand VII? Nous ne pensons pas que la longanimité de la France aille jusqu'à fléchir en pareil cas; et si elle a sacrifié à son désir de conserver la paix du monde de prétentions fondées, et jalouse de rester amie de l'Angleterre et des Etats Unis, elle a cédé à leurs oppositions; il n'est que plus probable qu'elle appuiera la protestation énergique par notre envoyé.

L'Angleterre, sans cesse attentive à ses intérêts, n'offre à la France qu'une alliée suspecte, et chaque jour amène de nouvelles preuves du manque de désintéressement qu'elle apporte dans ses rapports avec ses amis. Les misérables secours donnés à la cause de la reine d'Espagne, secours dont la nullité a suffi pour irriter une partie de la nation espagnole, et pour accroître l'influence de don Carlos de toute la haine portée aux étrangers! ont été le motif de la prise de possession de leurs ports militaires sur la côte de Biscaye, et voici que l'île de Cube va devenir le salaire de quelque nouvelle promesse d'intervention tout aussi mal tenue que l'a été le fameux traité de quadruple alliance! Une telle conduite est bien faite pour faire ouvrir les yeux et nous aurions peine à concevoir que la France se laissât abuser par les prétendus avantages de l'alliance Anglaise, quand il est patent que jusqu'ici tous les avantages en ont tourné au profit de l'Angleterre. Les affaires d'Orient seules tiennent en respect cette dernière puissance, mais elles donnent à la France une telle importance, que sa voix sera sans doute plus écoutée que nos menaces; et quelque soit le désir du cabinet Guizot de rester dans le système actuel, des prétentions exagérées pourraient amener tel changement qui deviendrait funeste à la puissance britannique. L'alliance russe a de nombreux partisans, et les avantages qui en résulteraient pour la France seraient en raison des dangers qu'elle susciterait à l'Angleterre. La domination de celle ci dans l'Inde est inébranlable, au dire des voyageurs les plus éclairés; Victor Jacquemont lui même semble ne voir de périls que dans une émancipation prévue, mais dans un temps reculé. Cependant des élémens de dissolution existent dans cet immense empire que s'est créé la compagnie des Indes; et comme l'existence et le bien être des races indigènes ont toujours été sacrifiés aux plus vils intérêts mercantiles; comme une seule spéculation sur les riz y a fait périr huit millions d'hommes par la famine factice du lord Hastings; et que de pareils faits n'y sont pas rares; il est probable que, si la Russie secondait l'ambition de Runget Sing, au service duquel est le général Allard dont le séjour en France a donné lieu à plus d'une conjecture; si, disons-nous, la Russie, alliée de la France, pourrait déployer vers l'Inde les forces qu'elle est forcée de concentrer sur les frontières turques, il est certain que la puissance anglaise serait ébranlée jusque dans ses fondements.

Il est à croire que la voix de l'Amérique, le cabinet français aura ouvert les yeux sur le danger plus duquel il semblait s'endormir; et que la crainte de voir le Golfe du Mexique et tous ses vastes accessoires tomber sous la puissance de la Grand-Bretagne, va faire prendre à la France l'attitude qui convient à une si grande nation. La paix n'en sera pas troublée, nous l'espérons; mais l'idée de ce qui peut advenir d'une alliance entre la France, la Russie et l'Amérique, doit faire reculer l'Angleterre devant la saisine de l'île de Cube, et pour peu que la fermeté des agens français réponde à la puissante influence de leur patrie dans les affaires du monde, il est certain que l'énergie de notre chargé d'affaires aura produit un effet positif en nous rassurant sur les effets de toute surprise de la part de la Grande Bretagne.

A une assemblée des habitants de la troisième municipalité tenue hier soir dans le local du conseil de la municipalité,

Mr. L. U. Guennié étant appelé au fauteuil et Mr. W. C. C. Claiborne nommé secrétaire, la résolution suivante fut unanimement adoptée:

Il est résolu que le recorder de la troisième municipalité, est invité à nommer dans chacun des quatre districts de cette municipalité, un chef de patrouille qui sera chargé d'y organiser des gardes d'élite, de telle manière qu'il pourrait convenir aux localités; ainsi que d'organiser [illegible] respectifs [illegible] à patrouiller qui seraient jugées nécessaires. Et à cet effet [illegible] devront faire un dénombrement des habitans de leurs districts en état de porter les armes, et les commander par tour de rôle, pour les dites patrouilles ou gardes d'état.

Il est de plus résolu, que les membres de cette assemblée [illegible] de cette municipalité pour obtenir d'eux l'exécution de ces résolutions.

L. U. GUENNIE, président.
W. C. C. CLAIBORNE, secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	4 avril	Tampico	23 mars
New York	5 avril	Mexico	20 mars
Philadelphie	6 avril	Londres	11 mars
Baltimore	6 avril	Liverpool	12 mars
Washington	1r avril	Paris	9 mars
Charleston	8 avril	Havre	5 mars
Havane	29 mars	Bordeaux	14 fév.

COMMERCIAL.

(Extrait d'une lettre datée de Havre, 11 mars)

[illegible]

New-York, le 5 avril 1837.

VENTE D'ACTIONS.

100 actions Banque des Etats Unis		115 1/2
50 "	"	117
50 "	"	114 3/4
100 " du Gaz de la N. O. comp.		85 1/2

N. Y. le 5 avril.

Coton—[illegible]

Melasse—Le marché est bien approvisionné mais il n'est pas très animé, et les prix ont une tendance à la baisse.

[illegible]

SAVANNAH, 7 avril.

Coton—[illegible]

Cotons reçus dans les places suivantes depuis le 1er Octobre.

	1836	1835
Savannah 6 avril	176,321	191,720
Charleston 31 mars	[illegible]	168,3[illegible]
Nlle Orléans 25 mars	[illegible]	346,531
Mobile 25 mars	121,[illegible]	184,177
Floride 18 mars	[illegible]	49,266
Caroline du Nord 1 mars	[illegible]	14,674
Virginie 1 mars	22,[illegible]	17,000
	1,020,[illegible]	954,994

La liste suivante est l'exportation de coton sur les différentes places après nommées.

Savannah 6 avril	21,806	22801
Charleston 31 mars	46026	11852
N Orleans, 25 mars,	9,116	1,9331
Mobile 25 mars	[illegible]	7243
Floride, [illegible]	11000	10200
Virginie 1 mars	[illegible]	[illegible]
Caroline du Nord	[illegible]	2500
Augusta et Hamburg 1 mars	27467	15127
Macon [illegible]	[illegible]	8156
Petersburg 25 mars	4750	4750
New York 25 mars	5000	1500
	[illegible]	[illegible]

BALTIMORE, 4 avril.

Farine—Il s'est fait peu d'affaires [illegible] wagons est de $9 et celui des magasins 9 50.

Les prix de la farine de la rue Cavemille ne sont pas connus, [illegible]

Whiskey—Ventes [illegible] 41 cents, [illegible]

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Henry, Peirce, Liverpool, E. Mallard.
Navire Joseph, [illegible] Hale, Liverpool, L. H. Gale.
Navire Hebrew, Carr, Havre, S & J. Whitney.
Brick Choctaw, Stevans, New York, George Bedford.
Brick Franklin, Lyle, Philadelphie, Reed & Barstow.
Brick Havre, Carpenter, Liverpool, Levi H. Gale.
Goel. John Jay, Kelly, Providence, J. B. Allen.
Goel. Alex Cummings, Sears, Norfolk et Petersburg, D. Marston.
Goel. Watchman, Murray, Tampico, Byrne, Suff & Co.
Goel. Meridian, Ellis, Wareham, Mas., W. Samory.

Arrivés.

Bateau de remorque Shark, des passes, ayant mis en mer le navire Dover et les goëlettes Teazor et Mogul.
Bateau de remorque Pacific, Martin, des Passes, ayant mis en mer le navire [illegible], les barques Green[illegible] et Cossack, la goëlette [illegible] et le sloop Harmony—Il a remorqué dans le port le navire Montreal.
Navire Montreal, Henry, de Liverpool.
Navire Chas. Wharton, de Philadelphie.
Goel. Early Knight, Hosmer, de Campden.
Bateau à vapeur Selma, Cable, St Louis, avec farine, coton, jambon, etc.
Bateau à vapeur Teche, Benoist, de Natchitoches, avec du coton etc.

MEMORANDA

Le navire Telemach, parti pour le Havre, a été rencontré le 23 mars, lat. 41, long. 52.
Le navire Boston parti pour le Havre a été rencontré le 23 dernier lat. 31, long. 78.
Partis du Havre, le 5 mars, pour ce port navires W. Engs Vaugfian; Russel Robbins; Olympia, Gray.

THEATRE D'ORLEANS.

LA Compagnie du Théâtre d'Orléans prenant possession de l'établissement, le 15 d'avril courant, avis est donné qu'à partir de samedi prochain, il n'y aura plus d'entrées de faveur, et qu'il ne sera point délivré de billets d'entrée à crédit. Pour la commodité du public, les bureaux, les jours de spectacle, seront ouverts de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Par ordre de la Direction,
13 av—3 J. A. DUREL, Sec.

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Jeudi 20 du courant, le conseil de cette municipalité, procédera à l'élection de tous ses officiers.
13 av—8 J. B. S. St AMAND, secrétaire.

1282 ACTIONS de la Banque des Citoyens, à vendre par
13 av A. & Z. CAVELIER.

Par Autorité.
[No. 109.]

ACTE

Pour incorporer l'Institut de la Louisiane pour l'instruction de la jeunesse.

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que J. A. Maybin, Shubael Tilotson, J. Parker, Hammanta Tillotson, D. D. Chesnut, John Penny, Charles McDermott, J. B. Warren et John Bookler, et tous autres individus qu'ils jugeront convenables de nommer, pourvu que le nombre n'excède pas cinq, sont et demeurent par le présent érigés et constitués en un corps politique et incorporé sous le nom et titre "d'administrateurs de l'institut de la Louisiane;" ils seront sous ce titre habiles à poursuivre et à être poursuivis, à se défendre et à être défendus, dans toutes les affaires concernant leurs intérêts; ils jouiront relativement aux dites cours de tous les bénéfices de la loi, accordés aux individus ou autres corps incorporés dans l'Etat de la Louisiane. La dite corporation aura aussi un sceau commun, qu'elle pourra détruire, changer ou renouveler à volonté.

Section 2ème. Il est de plus décrété, &c. Que la dite corporation aura le pouvoir de posséder toute espèce de propriétés mobilières ou immobilières, soit par achat, donations entre vifs ou pour cause de mort, soit de toute autre manière légale; les quelles propriétés pourront être revendues, louées, affermées ou aliénées selon que les intérêts de la dite corporation l'exigeront.

La dite corporation aura aussi le pouvoir de faire et passer tels réglements et ordonnances qu'elle jugera nécessaires à son administration, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la constitution de cet Etat et aux différentes clauses de cette charte. Bien entendu néanmoins que la dite corporation ne pourra jamais avoir un revenu de plus de quinze mille piastres excédant les sommes payées par les élèves de l'institution ou aucune appropriation faite par l'Etat.

Section 3ème. Il est de plus décrété, &c. Qu'il sera du devoir des administrateurs et de leurs successeurs en fonctions, d'employer les fonds de la dite corporation, au soutien d'une maison d'éducation, située sur la rive orientale du Mississippi, dans la paroisse d'Ascension, sur un morceau de terre donné à cet effet, par Shubael Tilotson et les administrateurs auront le pouvoir d'employer dans la dite institution tels professeurs, instituteurs et autres personnes et à tels termes et conditions qu'ils le jugeront convenable aux intérêts de la dite institution.

Section 4ème. Il est de plus décrété, &c. Que les dits administrateurs devront tenir leur première assemblée, à la dite institution, le premier lundi d'avril prochain, il pourront ensuite les tenir aussi souvent et à tels endroits qu'ils jugeront convenables, pourvu qu'il soit donné avis de l'époque et du lieu de la dite assemblée, par l'officier compétent.

En cas d'absence inévitable de l'un des membres de la direction, il pourra se faire remplacer par procuration. Tout administrateur qui s'absentera pendant trois assemblées successives de la direction sans donner des raisons satisfaisantes, sera considéré comme résigné, et la direction le remplacera par l'élection d'un autre administrateur.

Section 5ème. Il est de plus décrété &c. Que les dits administrateurs devront à leur assemblée annuelle, un président, un secrétaire et un trésorier, qu'ils choisiront dans leur sein; les affaires de la dite institution pourront être conduites par sept administrateurs présens, ou par procuration, mais aucune appropriation ne pourra être faite, aucun administrateur ne pourra être nommé, ni aucun officier ou instituteur ne pourra être employé dans l'académie ou en être renvoyé sans le concours d'une majorité de tous les membres de la direction.

Section 5ème. Il est de plus décrété, &c. Qu'il sera du devoir du trésorier, avant d'entrer en fonctions, de fournir un cautionnement avec bonne et suffisante sûreté, à la satisfaction de la direction, pour répondre de la fidèle exécution de ses devoirs; le quel cautionnement devra être fourni en faveur du président de la direction des administrateurs de l'institut de la Louisiane et de celui qui le remplacera. Le dit trésorier recevra ainsi tous les fonds appartenant à la dite corporation, mais il ne pourra en disposer que sur le mandat du président de la direction, contre-signé par le secrétaire. Il sera du devoir du dit trésorier de rendre annuellement et toutes les fois qu'il en sera requis un compte fidèle de toutes les sommes par lui reçues et payées. Dans le cas où le dit trésorier négligerait ou refuserait de rendre le compte annuel, ou [illegible] versait aucune somme à lui confiée, ou il négligerait ou refuserait de verser entre les mains de celui qui le remplacera, [illegible] en sa possession, [illegible] à la direction des administrateurs, [illegible] le cour de paroisse compétente, sur [illegible] président de la direction [illegible] son avocat de rendre jugement [illegible] contre le trésorier [illegible] faire exécuter le dit jugement [illegible].

(Signé) ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY, Président du Sénat.
Approuvé le 13 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de MICHINARD—Vente par le Register des Testamens—Le Lundi [illegible] à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour honorable des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible] avril 1837, [illegible] pour compte de la succession de Jean Michinard, décédé, les propriétés ci après décrites [illegible]

[illegible]

Pour les lots situés à Mandeville, [illegible] hypothèque jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

N. B. Les actes de vente pardevant L. Ferand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 av

SUCCESSION HUNTER—Vente par le régistre des testamens, [illegible] mai 1837, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du douze avril, mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique, à l'encan, au comptant, pour compte de la succession de feu Mary Matilda Hunter, les esclaves, savoir:

Matilda négresse âgée d'environ dix neuf ans, blanchisseuse, repasseuse, et domestique de maison, avec son enfant nommé Henry âgé d'environ [illegible] mois.

Aley ou Alice négresse, griffonne, âgée d'environ vingt cinq ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, avec ses deux enfans griffes nommés Richard, âgé de six ans et Charles âgé de cinq ans.

Betsy, mulâtresse âgée d'environ trente huit ans, bonne domestique de maison.

Conditions: trois et [illegible] mois de crédit en billets endossés, à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE FINNERTY—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Bartholomew Mullen, caution de feu Louis Schueller curateur de la succession de feu John Finnerty, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite caution, déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
13 av

RECOMPENSE.

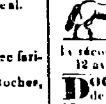

Perdu ou volé de chez le gouverneur White à la Nouvelle Orléans, dans la nuit du 6 avril, un cheval Alezan, d'environ 8 ans, 15 1/2 ou 16 mains de hauteur. On croit qu'il a une étoile sur le front, d'une forme un peu étroite; il n'a pas de vices mais très vif et bon trotteur, accoutumé au cabriolet, et il avait lorsqu'il s'est perdu, une selle et une bride un peu usée.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le cheval à l'écurie de M. Hill rue de Poydras ou qui pourra en donner des nouvelles à ce bureau de nature à pouvoir le retrouver. 13 av

$10 DE RECOMPENSE.

Il y a environ 15 jours, il s'est échappé de chez le soussigné, un cheval canelle, créole, étampé. Celui qui le ramènera à la Bourse vers le midi, recevra la récompense ci dessus.
12 av—2 MITAINE.

DOCTEUR EASTON, accoucheur, no 57, rue des Magazins, édifice de l'Arcade, résidence no 33, encoignure Bourbon et Douane.
Références { Dr Valentine Mott, A. Webster, M. D. } New York. { C. A. Luzenberg, M. D. } N. Orléans.
8 av

ON désire un jeune homme pour écrire sur pierre Lithographie, qui ait une bonne écriture, il trouvera un emploi constant et de bon appointement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 avril

MAD. A. Cochrane, rue de Chartres, no. 54, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'elle vient de céder son magasin de modes et de nouveautés à M. H. Caillat. Elle réclame pour son successeur la même bienveillance que les dames lui ont toujours accordée.

Quittant sous peu la ville elle prie les dames qui lui doivent, de vouloir bien régler leurs comptes dans un bref délai, et celles à qui elle peut devoir de présenter leur facture. 13 av—3

MH. CAILAT, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, qu'il vient de succéder à Me Cochrane, dans son magasin de modes et de nouveautés, rue de Chartres no 54. M. & Mde Caillat, après avoir travaillé longtemps avec Mde Cochrane connaissent parfaitement son genre d'affaires et ils espèrent que les dames voudront bien leur continuer leur bienveillance. 13 av—3

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 13 AVRIL 1837.
LA CHAMBRE ARDENTE, Drame en 5 actes et 9 tableaux.
Suivi de LE DERNIER CHAPITRE, Vaudeville nouveau en un acte, de Messrs. Mélesville, Dumanoir et Masson.
On commencera à 7 heures précises.

THEATRE AMERICAIN.

Bénéfice de Mr. ABBOTT.
Ce soir Jeudi, 13 du courant, on représentera la pièce intitulée: THE MOUNTAIN SYLPH.
Après cette pièce, un solo sur la trompette par Gambatti.
On finira par LAFITTE.
Lafitte..........Mr. Abbott.

THEATRE DE LA RUE St.-CHARLES.

Ce soir, Jeudi, 13 Avril, on représentera la pièce intitulée: JANE SHORE.
Une grande ouverture de "La Dame Blanche.
On finira par THE SOMNAMBULIST.

☞AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre le bateau à vapeur Monmouth, sont requis de présenter leurs réclamations aujourd'hui, au commis à bord, pour être soldées.
13 av EASTMAN & BROTHERS.

☞La goëlette WATER WITCH, capitaine Dupeyre, est en déchargement en face de la rue Ste. Anne, à côté du ferry. Les consignataires des cuirs qui sont à bord, sont priés d'envoyer leur permis et de veiller à leur réception.
12 av A. CAPDEVIELE & Co.

LE docteur Marchand, de la faculté de médecine de Paris, et de l'université du Maryland, ancien élève des hopitaux civils de Paris etc. a l'honneur d'offrir ses services à ses amis, connaissances et au public généralement dans les différentes branches de sa profession.

Il réside rue Royale, no 187 entre Toulouse et St. Pierre, où on pourra le consulter de midi à 2 heures, tous les jours. 13 av—13,2pc.

IL a été volé au soussigné, il y a quelques jours, un portefeuille rouge, contenant une somme considérable en billets de banque, et des billets à ordres, tirés par MM. Trasimon Landry, Ed Duffel de l'Ascension, et Dr Dozer de la Fourche inférieure, mais qui n'étaient pas endossés.

Le dit portefeuille contenait de plus, deux billets tirés par L. F. Bundy, et endossés par J. Timon, chacun de la somme de $100, l'un payable en mars 1838, et l'autre en mars 1839. Le public est prié de ne pas négocier les dits billets.
13 av—3 Jos. PAQUIN.

AVIS au capitalistes.—La compagnie du chemin à coulisse, de la Nouvelle Orléans, et Nashville, recevra des propositions (non au dessous du pair) pour la vente de 200 bonds de cet Etat de $1000 chaque portant intérêt à 6 pour cent et payable à 30 ans, ce sont les seules sûretés qui sont exemptes des accidents, ce qui les recommande à l'attention de tous les capitalistes prudents.
13 av—3.1pe W. HOFFMAN, président.

AVIS—Le soussigné, dûment nommé par la cour des preuves de la Nouvelle Orléans, curateur de la succession de James Fox Durand, notifie à toutes les personnes qui doivent à la succession, de payer sans délais; et tous ceux qui ont des réclamations de présenter leurs titres.
Jos D. LOTHROP, 13 av no 31 Vieille Levée.

PAPIER D'ENVELOPPE—350 rames de papier d'enveloppe de grandeur assortie, à vendre par FROST & Co.,
13 av no 8 rue de la Douane.

EAU DE VIE & VIN—15 pipes Eau de Vie Champagne; 10 demi do; 12 pipes et 20 demi do Eau de vie de Cognac; 300 quarts de pipes Eau de vie de Cognac; 30 quarts Malaga doux des montagnes; 16 demi pipes et 34 quarts Vin de Madère; Vin de cerises en pipes et demi pipes, à vendre au magasin de
13 av R. GRONING & Co. 3

SUCRE sur Plantation—2000 boucauts à vendre par GALLWEY & BOURDOUSQUIE,
13 av 31 rue de la Commune.

MELASSE—51 barils en magasin et à vendre par GALLWEY & BOURDOUSQUIE,
12 av 31 rue de la Commune.

AVIS—La société existant entre les soussignés, est aujourd hui dissoute d'un mutuel accord, C. H. Sterns continuera les affaires de la dernière société et se chargera de la liquidation des affaires.
C. H. STERNS. THOMAS H. JENKINS.
Nouvelle Orléans le 10 av 1837.
L'intérêt du soussigné dans la maison de commerce de Sterns & Co a cessé aujourd'hui. JOHN EGERTON.
Nouvelle Orléans le 10 avril 1837. 13 av—3

LES consignataire de 7 caisses de chapeaux marqués G. N. Church et Co. Vicksburg, par le brick Margaret Ann, de New York, est prié de venir les recevoir et payer le frais chez COIT & Co.,
13 av rue de la Douane no 20.

MAIS—1400 sacs de Mais à bord d'un chaland, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins.

PORC, BOEUF & GRAISSE—200 barils Porc prime, 50 do mess; 50 do prime; 130 do Boeuf; 20 barillets Graisse, et 200 [illegible] à vendre au magasin de R. GRONING & Co.

AUX charpentiers de navires, 8 mats de beau sapin de 61 pieds de long seront vendus à bon marché, s'ils sont promptement demandés.
13 av W. E. & R. MURPHY, 132 Vieux Bassin.

SACS DE MAIS—3000 sacs de mais, en bon ordre; [illegible] 75 petits barils [illegible] en barils et barillets, [illegible] à vendre par
13 av HEFFORD & SORGENFREY.

MAQUEREAUX—No 1, 2 et 3 en barils et demi barils, en débarquement [illegible] par ROBERT H. WHITE,
13 av rue Gravier no 34.

FARINE—1600 barils superfine, à vendre par G. DORSEY,
13 av 44 Nouvelle Levée.

WHISKEY, jambons, [illegible] doux et beurre, à vendre par G. DORSEY,
13 av 44 Nouvelle Levée.

CHARRETTES, fortes et légères à bras et à [illegible] ayant en débarquement du navire Chas. Wharton, à vendre par J. M. MAYNARD,
13 av rue Poydras no 36.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

A UNE assemblée des actionnaires tenue le 3 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées Directeurs de cette institution pour la présente année, savoir: John Davis, P. J. Tricou, L. E. Forstall, G. de Armas, Peychaud, J. Barthet.

A une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, Mr. Joseph Barthet, a été unanimement élu président.
Par ordre de la Direction,
11 av—3 J. A. DUREL, Sec.

A VENDRE—Un taureau et une génisse de la race sans cornes de Durham, ayant 7/8 de sang pur, élevés par Henry Clay au Kentucky; âgé de 15 mois. Ils seront vendus à bas prix pour du comptant, ils peuvent être vus chez R. B. Woodworth à l'encoignure de la rue Canal et du Bassin, en face du chemin à coulisse de Nashville. 11 avril—3

UNE petite partie de Glacières portatives destinées à conserver la glace avec une fusion peu sensible pendant 10 jours.
Plus: Quelques conservateurs de comestibles.
Ces divers appareils sont indispensables à toute grande maison; les hôtels et les steam boats ne doivent pas négliger de s'en pourvoir dans les fortes chaleurs de juillet; ces dits appareils ont été conservé en présence de la commission de salubrité de la ville de Paris, pendant 8 jours, de la volaille, de la viande de toute espèce, et même du poisson.
A vendre en débarquement du navire Havre, venant du Havre, par LATASTE & BRULATOUR,
11 av 16, rue Toulouse.

COTON D'HOWELL—Quelques balles de coton d'Howell, de 7/8 et 4/4, à vendre par FROST & Co.
11 av 8, rue de la Commune

DEMANDE d'Actions de la Banque des Citoyens, chez PLUSSAN & LONGIS,
11 av 65, rue St. Louis.

UN très bon Moulin à scie à vapeur situé dans la paroisse Saint Charles, à trente milles de la Nouvelle Orléans, à vendre par CHS. ROGER & V. LABATUT,
11 av—3 175, rue Royale.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & co.
750 sacs Café vert de la Havane;
3 bis et une caisse Confitures de la Havane;
300 milliers Cigarres supérieurs de la Havane;
200 do du de Manzanillo;
168 ballots Tabac en feuille de Manzanillo;
50 do Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo;
50 do Tabac en feuille de Tripa do do;
70 do Tabac en feuille de Capa et Tripa, de la Vuelta Abajo 11 av

LE soussigné faisant depuis 10 ans le voyage de France chaque année, et devant partir sous huit à dix jours, invite ses amis et les personnes qui voudront bien le charger de quelques commandes, à vouloir bien lui transmettre leurs ordres.
MITAUD, 11 av rue Royale, encoignure d'Orléans.

PAVILLON et Jardin du Chêne Vert—Le soussigné a l'honneur d'informer les dames et les messieurs de la Nouvelle Orléans et des environs que ce charmant établissement, ayant été dernièrement arrangé et reçu plusieurs améliorations; sera ouvert au public, dimanche le 9 du courant, et il se flatte que par les soins qu'il apportera il méritera la continuation et l'accueil favorable et de l'encouragement qu'il a déjà reçu. La buvette sera constamment garnie des meilleures liqueurs, cordiaux, pâtisseries &c., glaces de différens fruits, suivant la saison.
8 av—3.3pe L. DETISTE.

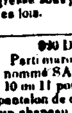

5 Piastres de Récompense—Est partie maronne de l'habitation du soussigné, paroisse St. Jacques, le jour de Pâques, la négresse MARIANNE, africaine de nation Minan; âgée d'environ 40 ans, taille moyenne, de faible complexion et ayant les os des joues saillans; elle a pris la route de la Nouvelle Orléans, montée sur une jument de couleur alezane et marquée M D, qu'elle a prise sur ladite habitation.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres personnes sont prévenues de ne point recevoir la dite négresse sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
0-3 P. FOY.

$10 DE RECOMPENSE.

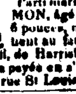

Parti maron de chez le soussigné, le mulâtre nommé SAM, âgé d'environ 27 ans, 5 pieds 10 ou 11 pouces, il avait lorsqu'il est parti, un pantalon de cotonade bleue, une chemise blanche, et un chapeau goudronné à forme basse; il parle anglais et français et marche lentement. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui l'arrêtera et le mettra en prison. S'adresser à la boulangerie encoignure du Rail Road et Camp[illegible]
8 av—4 J. BERTRAND.

$10 DE RECOMPENSE.

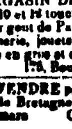

Parti marron le 25 de mars, le nègre SA[illegible]MON, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, mal vêtu, forgeron. On croit qu'il se tient au faubourg d'en bas, il appartient à M Muttell, de Harrisburg, Louisiane. La dite récompense sera payée en s'adressant à Fernandez & Whiting, no 20 rue St. Louis. 9 avril

MAGASIN DE FANTAISIE—Assortiment, à 8, 10 et 12 touches, boites à musique, bijouterie du dernier gout de Paris, bas anglais, mouchoirs de soie, parfumerie, jouets etc, des dernières importations, à vendre en gros et en détail par P. LANGLUME.
8 av 178, Bourbon entre St Pierre et Toulouse.

A VENDRE par les soussignés.—18 ballots toile de Bretagne
15 mars CHS. ROGER & G. LABATUT

POUR ST. MARTINSVILLE, (Attakapas) et les Ports Intermédiaires.—Le paquebot régulier, bateau à vapeur MONMOUTH, capitaine M. W. Hinkle, ayant été retenu par le mauvais temps, partira demain, le 13 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 av EASTMAN & BROTHERS.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Quenet, ayant une chambre sur le pont, partira pour le port susdit, dimanche, 16 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 av FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR CINCINNATI—Le bateau à vapeur INVINSIBLE, capitaine Wright, est prêt à recevoir du frêt pour le port susmentionné, et partira Jeudi prochain, 13 du courant, à 11 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au wharf de la rue Gravier, ou à JOSEPH LANDIS & Co,
11 av 14, rue Poydras.

POUR NEW-YORK—Le superbe navire MOCTEZUMA, capitaine Moran, est prêt à recevoir cargaison pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à L. H. GALE,
13 av 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HERO, capitaine Henderson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
13 av R. GRONING & Co.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier AUGUSTA, capitaine Brown, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
13 av 14, rue Bienville.

Pour la Mobile—Le beau brick APALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant les deux tiers de son chargement engagé et à bord, partira demain, 13 du courant, à 5 heures de l'après midi; pour la balance du fret ou passage s'adresser à
12 av GRIVOT & PAIGE.

POUR CHARLESTON & SAVANNAH—Le brick fin voilier HOWELL, capitaine Sully, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
12 av 14, rue Bienville.

A FRETER pour Anvers, Hambourg, ou des Ports de la Baltique ou Trieste—Le beau navire DEDALO, de 400 tonneaux, est prêt à prendre chargement pour un de ces ports. S'adresser à DUSSAUT FILS Aîné,
12 av 77 rue St. Louis.

POUR BOSTON—La barque A I EUPHRATES, capitaine Emerson, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
12 av 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Gannyng, a besoin de 400 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, CLEGG & Co,
11 av rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, sera de suite expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON, CLEGG & CO,
11 av rue de la Douane.

POUR TAMPICO—Le brick RINGLEADER, capitaine Schneidan, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à ANT. GUTIERREZ,
10 av 102, Vieille Levée.

POUR RICHMOND—Le joli brick ADELAIDE, capitaine Lanning, sera prêt à recevoir un chargement dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à ROBINSON & Co.,
10 av no 45 rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier A I WILLIAM PRICE, capitaine Knight, mouillé près du marché aux légumes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
10 av no 93 rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire neuf A I SIDNEY, capitaine Cowen, désire 25 balles pour compléter son chargement. S'adresser à LEVI H GALE,
7 av 93 rue de la Commune.

Pour Port au Prince—La goëlette fine voilière AJAX, capitaine Saunders, doublée et chevillée en cuivre, partira pour le port ci-dessus, le 16 du courant. Pour fret de 150 barils et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la Place d'Armes ou à
7 av—5 N. S. DUQUENE.

POUR LIVERPOOL. Le navire paquebot, fin voilier, LIVERPOOL, capitaine Barstow, partira sous peu. S'adresser à L. H. GALE,
7 av Rue de la Commune, No. 39.

Pour Brême, Hamburg, ou Anvers.—Le brick Suédois A I. GEORGINE JOHANNE, capitaine Paars, peut prendre environ 100 boucauts de tabac pour l'un des ports ci-dessus; s'adresser à W. G. HEWES & Co.
6 avril rue Poydras, No. 34.

POUR LIVERPOOL. La barque fine voilière HERALD, capitaine Lake, à la Presse d'en haut, peut prendre 200 balles de coton; pour le fret ou passage, s'adresser à
31 mars L. H. GALE.

POUR CORC. Le navire A I CONSTELLATION, capitaine Hampson, peut prendre quelques passagers; s'adresser à
31 mars L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe fin voilier KATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement pour les conditions, s'adresser à LEVI H. GALE,
31 mars 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire anglais doublé et chevillé en cuivre OSWELL, capitaine de Gow, ayant toute sa cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu.
Pour passage seulement ayant de bonnes accommodations, s'adresser au capitaine à bord, ou à L. H. GALE,
1 avril 19, Commune.

Troisième Municipalité.

AVIS—Le conseil de cette municipalité procédera jeudi prochain, 13 du courant, à la nomination d'un voyer, en remplacement de M. Joseph Pujo, démissionnaire.
10 av J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

Banque des Citoyens.

Nouvelle Orléans, 10 avril 1837.
LES actionnaires de cette banque sont prévenus qu'ils peuvent se prévaloir de 50 pour cent de crédit qui leur donnent leurs actions.
Par ordre de la direction.
10 av J. B. PERRAULT, caissier.

Mairie de la Nlle-Orléans.—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $7 25 cts le baril. D'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 10 du courant) 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt cinq onces et un quart, c'est-à-dire 471 onces.
10 avril D. PRIEUR, Maire

DEMANDE—On a besoin d'une femme blanche pour être employée en qualité de femme de chambre dans une famille. S'adresser de 3 à 5 heures au no 73 rue Royale d av-3

NOUVEAUTES.

MM. Thomas & Rozat de Mandres préviennent les dames de la Nouvelle Orléans et le public en général, qu'ils ont reçu par le navire Havre, des articles de printemps qui consistent en jaconas et en mousselines peintes dans les genres les plus nouveaux; ils ont aussi par le même navire reçu quelques broderies, ceintures et autres, qu'ils mettront en vente lundi, 10 du courant et les jours suivans.
Rue Conti, entre Royale et Chartres. 10 av—3

COURSE DE L'ECLIPSE—Le propriétaire devant laisser la ville pour plusieurs mois, a laissé son établissement au soin de MM. Harper & Merrick; ceux qui ont à bail le chemin à coulisses de Carrollton ainsi que l'hôtel. Il la fait cela pour éviter que la course soit mal employée; le propriétaire n'a aucune objection à ce que l'on se serve de la course lorsqu'elle est disposée pour cela, les clefs peuvent s'obtenir en les demandant à ces messieurs.
La prochaine course commencera le 1er mardi de décembre prochain pour les prix de $1,000, $1,500, $2,000 et $3000.
10 av—3 J. N. OLIVER, propriétaire.

WHISKEY rectifié, à vendre par G. DORSEY,
10 av rue de la Nouvelle Levée no 44.

KIRSH & ABSINTHE SUISSE—300 caisses d'absinthe; 100 do de kirsch, à vendre par J. LEBLANC & Co,
10 av rue Royale no 103.

RUBAN pour le marché du Mexique; 12 caisses de rubans assortis de couleur de 30 yards la pièce; 3 do rubans de satin, 28 yards la pièce; 4 do gallons noir no 1 1/2 36 yards la pièce, à vendre par
10 av J. LEBLANC & Co.

VIEUX HOCK, et d'autres vins; 150 caisses Hock d'Allemagne; 500 paniers Champagne de la marque de Devine; 300 do Bourgogne do; 150 do Chablis do, à vendre par J. BLANC & Co,
10 av rue Royal no 103

GRAINES DE COTON—300 sacs Graines de coton du Petit Golfe, à vendre par PEYROUX, ARCUEIL & Co,
5 av—6,3pe 13, rue Toulouse.

R. H. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.
3 avril—3m

LE soussigné a transporté l'établissement qu'il avait en face du Bassin du canal Carondelet, au Bassin du canal de la Banque, à l'extrémité de la rue Julie, en face du dit Bassin, où il continue le même genre d'affaires; il offre à vendre,
Briques du lac à carlage et à construction,
Briques à feu de Baltimore,
Do. anglaises,
Do. de Pensacola,
Chaux de Pierre,
Brai et goudron et charbon,
Sable blanc, &c. &c. &c.
3 avril—1 m E. BLANC.

PORC—En débarquement du bateau à vapeur Vicksburg et à vendre par les soussignés.
198 Barrils Porc (Clair)
410 do de (Mess)
100 do de (prime.)
YORKE FRERE.
8 av 65 rue du Camp.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Lundi, 3 avril 1837.
A UNE assemblée des directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.
Résolu que cette banque, à dater de ce jour, jusqu'au 15 novembre prochain, renouvellera tous les 90 jours tous les billets à l'escompte, avec les mêmes signatures ou d'autres satisfaisantes, déduction dix pour cent du montant primitif du billet à renouveler, et escomptera pour les personnes ayant à payer en banque, pour environ les quatre cinquièmes du montant qui sera dû par les dites personnes. La banque se réserve le droit d'exiger des sécurités additionnelles lorsqu'elle le jugera nécessaire.
Copie conforme aux minutes.
3 avril EDW. DUPLESSIS, caissier.

WHISKEY—100 barils rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Louisville, à vendre par
[illegible] G. DORSEY.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI, 17 mai prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 avril courant, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à midi précis, l'esclave Hannah, dépendant de la succession de feu Jean Rivière.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur chez Octave de Armas, not. public. 13 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi prochain, 15 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra.
Un boucaud de coutellerie importé et avarié, à bord du brick Magnet, cap Swan, venant de Liverpool.
13 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 15 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan pour clore un compte
250 barillets de poudre à feu, livrable à la poudrière
1,000 cannister do de do.
20 boucauds de sucre du pays. 13 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi prochain, 19 du courant, à onze heures précises du matin, aux coins des rues de la Commune et Camp, sans réserve, un brillant assortiment de marchandises nouvelles, riche et de goût.

Mr. Vito Viti a l'honneur d'annoncer respectueusement aux Dames et Messieurs de cette ville, qu'il déballe maintenant dans le magasin susdit, un magnifique assortiment d'articles de goût qu'il n'est jamais été importé dans cette ville, consistant en Pendules en bronze, allant 15 jours; do d'albâtre de 4 et 6 colonnes; lampes astrales; do garnies en riche cristaux; chandelliers richement plaqué en argent; un assortiment de boites à toilette et coquillage (riche); boîtes à musique; tables à ouvrage pour dames; secrétaire pour do, &c., et une grande quantité d'autres articles de nouveauté.

Le public est invité à venir visiter ces objets avant la vente.

Conditions: Audessous de $100 comptant, de 100 à 200, 60 jours, de 300, 90 jours, et pour 400, et au dessus, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 13 av

PAR BARNETT, Sr.

IL sera vendu vendredi, 14 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse du café Hewlett:
990 acres de terre, touchant la ville d'Alabama, comme on peut le voir en examinant le plan qui est à la dite Bourse.
Conditions. Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.
L'acte de vente pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 av

PAR DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.

IL sera vendu, mardi, 19 avril 1837, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, deux terrains situés au faubourg Franklin, entre les rues Musique, Girod, des Arts et Urquhart, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Musique sur cent vingt de profondeur.
Conditions: l'acquéreur se chargera de retirer un billet de 300 piastres payable le 5 avril 1838 et $300 comptant, la balance à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 av—7

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi prochain, 14 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue Toulouse, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
Une vieille misaine, un grand foc, une grande voile, foc, une [illegible], une quantité de menues [illegible] courantes, et une cuisine neuve, appartenant à la goëlette Maria & Estelle, capt Joseph Bayman, venant de la Jamaïque. Conditions, comptant. 12 av

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 13 du courant, à 4 heures après midi, sur la Levée, vis à vis le poteau no. 107, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
De 1 à 5000 feuilles de cuivre très pesant, digne de l'attention des fondeurs.
Un Cable de 7 pouces; un do de 6 1/2; un do 5 1/2; une grande voile; 8 voiles d'Hunes et celles de Perroquets appartenant au navire Catharine Jackson, capt Peabody 12 av

PAR T. MOSSY & GARDEL.

SUCCESSION DE JULES BALLOC.

MERCREDI, 13 avril prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues St-Louis et Chartres, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 27 février 1837,
Un Lot de Terre, No. 1, situé dans la ville de Donaldsonville, mesurant 60 pieds de face, sur la rue du fleuve, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins, sur lequel il existe une maison à étage construite en briques.
Conditions de la vente.—Payable à 6, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et domiciliés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
L'acte de vente par devant Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 m

PAR P. E. TRICOU.

Succession de Henry Wynn.

IL sera vendu le samedi 15 avril prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 mars 1837, le terrain ci-après décrit appartenant à la succession de Henry Wynn, savoir:
Un Terrain situé rue Louisa, faubourg Clouet, entre les rues Moreau et Casacalvo, mesurant, au pied français, 64 pieds face à la rue Louisa, sur 118 pieds de profondeur ou environ, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez Amédé Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 mars—4 lpe

Grande Vente d'Actions

PAR R. H. BRUNET.

Bureau, no. 91, rue de la Commune.

JEUDI, 13 avril, à l'Arcade de Banks, à midi:
150 actions de la Banque du Commerce,
100 do de Banque de la Cité,
100 do de Banque du Canal,
123 do de Banque des Artisans et Commerçans,
100 do de Banque de Carrollton,
125 do de Banque du Gaz,
100 do de Banque de la Bourse,
100 do de Banque d'Atchafalaya,
148 do de Compagnie d'Assurance des Négo.
20 do Banque de la Compagnie d'Assurance de marine et du feu du Mississipi,
90 do Compagnie d'Assurance de la Louisiane.
40 do do do de l'Océan,
40 do do do de l'Atlantique.
100 do do do de l'Aigle.
10 do do do du Commerce.
50 do de la Presse à coton.
9 do do de la Presse à coton à vapeur de la Levée.
200 do du Chemin à coulisse de Nashville.
Conditions: 60 jours sans intérêt. 10 av

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et Le Duvigneaud.
Par ordre des commissaires.
6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS.

IL sera adjugé au rabais le 14 du courant, sur lieux, les travaux suivants savoir:
1ment. Les réparations à faire au chemin public en face de la propriété de Messrs. Milaudon & Kohn, située dans cette paroisse, au dessous et attenant au faubourg Bouligny.
2ment. Les réparations à faire au chemin public en face de Greenville, actuellement en usage.
3ment. Les fossés des rues et chemin public du faubourg Bouligny.
Paroisse Jefferson, 4 avril 1837.
4 av—10 R. BEAUVAIS, syndic

Avis aux Entrepreneurs de travaux publics.

PAR causes imprévues, les travaux suivants annoncés pour être vendus au rabais le 14 du courant ne seront vendus que le 21 du courant, comme suit, savoir:
1. Il sera vendu à dix heures précises sur les lieux au plus bas enchérisseur, les réparations à faire au chemin public, en face de la propriété de MM. Milaudon & Kohn, située au dessous et attenant au faubourg Bouligny.
2. A midi précis sur les lieux, les fossés au faubourg Bouligny, passant par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Cadix, Valence, Bordeaux, Lyons et sur la limite supérieure.
3. A trois heures précises les réparations à faire au chemin public en face de Greenville.
Paroisse de Jefferson, le 10 avril 1837.
11 av—10 R. BEAUVAIS, syndic.

MAIS—800 sacs de maïs, à vendre par G. DORSEY,
8 av rue de la Nouvelle Levée 44.

LES soussignés ont aujourd hui formé une société sous la raison de Delahoussaye, Planchard & co, pour les affaires d'encan et de courtage. Leur bureau est situé dans le passage de la Bourse.
C. DELAHOUSSAYE,
E. PLANCHARD,
ARTHUR FORTIER.
8 av—3

L. DEPOORTER.
DENTISTE,
Rue St. Louis, No. 61. 9 mars—6m

WHISKEY—250 barils rectifié en magasin et à vendre par
11 av J. A. PECK.

JAMBON—100 boucauts de Cincinnati, côtés, épaules de Jambon, à vendre par
11 av J. A. PECK.

POTS FRANCAIS—300 Pots Français, à vendre par J. A. PECK,
11 av 29, rue Bienville.

PELLETERIES—175 paquets de Pelleteries, récemment arrivés et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
11 av 17, rue des Magasins.

550 Barils de Farine; 40 do Têtes de Cochons; 150 boucauds de Jambons, côtés et épaules; 50 barils de whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
11 av 14, rue Poydras.

WHISKEY—Rectifié, 100 barils à vendre par G. DORSEY,
11 avril nouvelle Levée, No. 44.
Aussi 100 barils de farine en débarquement du bateau à vapeur Mediator.

CHAPEAUX de Paille—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de feutre noir, très léger pour l'été et des dernières modes.
11 av J. EVANS & Co 10 rue de Chartres

TRAITES SUR PHILADELPHIE, à vendre par KOHN, DARON & Co
10 av no 28 rue de Bienville.

VIN DE MADERE—3 1/2 pipes et 1/4 de futailles en débarquement de la goëlette Red Wing, à vendre par KOHN, DARON & Co.
10 av no 28 rue de Bienville.

CHARRUES—300 Charrues pour attelage, article de 1ère qualité, à vendre à bon marché pour clore une consignation par J. N. MAYNARD,
5 av—30 36, rue Poydras.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et ses pratiques que devant partir pour France, il se chargera de tous les ordres que l'on voudra bien lui confier—Il prie ceux qui voudraient lui donner des commandes d'habit, de vouloir bien lui passer chez lui pour donner leurs mesures.
LOUIS A. BARBARIN,
10 mars Rue de Chartres, No. 162.

RECU de la Havane, et à vendre chez le soussigné,
Manaju contre le Tétanos; Beurre de Cacao bien frais,
Tamarins, do do,
Sirop de Calebasse &c. &c.
A. A. PEYCHAUD,
10 mars Rue Royale, No. 123.

Ventes à l'Encan.

Vente renvoyée.

PAR P. E. TRICOU & H. REMY.

IL sera vendu samedi, 15 Avril courant, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

30 Esclaves de Choix.

Parmi lesquels se trouvent un maître forgeron et plusieurs mouleurs de briques.
Des petites affiches seront distribuées au moment de la vente, où l'âge, les talens, les qualités, &c. de chaque esclave seront énoncés.
Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera un intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés par Félix Grima notaire, aux frais des acquéreurs. 13 av—3

VENTE RENVOYEE.

PAR GEORGE Y BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 17 avril, à midi, au coin des rues Chartres et St. Louis à la Bourse:
L'emplacement de l'ancienne distillerie de Mr. L. De Fériet, situé au faubourg Clouet, entre les rues Clouet et Louisa. Cette propriété est divisée en 13 lots faisant face au fleuve et à la rue Moran, conformément à un plan de M. J. Pilié, qui est déposé à la Bourse. On engage les amateurs à les visiter. Sur plusieurs lots sont situés des édifices en brique qui peuvent à utiliser.
Conditions 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, sans intérêt, par coupons, à la demande du vendeur, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. En cas de non paiement des billets échus il portera un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause autorise à prolonger le terme.
Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais et les actes de vente seront passés pardevant Théo. Seghers, not. pub. à leurs frais, &c.
11 av—6

PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu jeudi prochain, 13 avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les esclaves suivans, savoir:
Ely, 47 ans, cuisinière et blanchisseuse;
Elise, 22, domestique de maison, et blanchisseuse, avec son enfant âgé de 2 ans;
Jane, 13, petite négresse très intelligente;
Diana, 50, excellente gardienne d'enfans;
Clarissa, 21, négresse de champ et assez bonne domestique de maison;
Dinah, 19, do do de;
Phoebé, 26, négresse convenable à une habitation;
Lavinia, 9, sujet intelligent;
Richard, 17, nègre de champ et palfrenier, ayant l'orteille du pied enlevé;
Edmund, 14 ans, nègre de champ et domestique de maison;
Dick, 33, nègre de champ;
Solomon, 14, nègre de champ;
York, 8 do do;
January, 19, bon nègre de champ;
Moses, 15 du Tom, 48 do de.
Conditions: moitié comptant et la balance à 90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 11 av

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu, lundi 13 avril prochain, à midi précis, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St-Louis, à la folle enchère de M. Pierre Girod qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 31 janvier 1837.
58 Terrains situés à Hancockville, désignés par les nos. 1 à 48 de l'ilet 10 et de 1 à 10, situés vis-à-vis, formant la batture, conformément au plan dressé par L. Surgi, le 27 janvier 1837.
Conditions—3, 6, 9, 12 et 15 mois de crédit, en billets datés, 31 janvier 1837, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
La mise en possession est à la charge de l'acquéreur. L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier, not. pub. 30 mars—4, au 10.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Succession de feu Anthony A. Suares.

MERCREDI 3 de mai prochain, à la Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, à midi précis, il sera vendu en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 de mars 1837, les propriétés et esclaves suivans, appartenant à la succession de feu Anthony A. Suares: savoir.

1°. Un terrain situé dans le carré de la ville de la Nouvelle Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue du Quartier, sur 80 pieds de profondeur, mesure française, sur lequel est bâtie une belle maison à 3 étages, en briques, consistant au premier ou rez de chaussé, d'un grand magasin, avec un beau corridor, porte cochère &c. au second étage, il y a une belle salle, avec portes à coulisses et deux chambres à coucher, avec passage sur la gallerie, deux belles cheminées avec manteau en marbre d'Italie, avec fourneau pour charbon au troisième étage, il y a 4 belles chambres à coucher, dans desquelles sont avec cheminées, cabinets, galleries sur le derrière et passage sur le derrière: le grenier est très bien fini, et est habitable; la cuisine est en briques, et à trois étages; le second étage, est divisé en deux appartements, et le troisième étage, est divisé en trois appartements, latrines en briques à deux étages; également écuries en briques à deux étages; le corridor, la cuisine, la cour, sont pavés avec des flagstone de Liverpool, de la première qualité, une superbe citerne de 18 pieds de haut, un très bon puits en briques avec sa pompe; la banquette est aussi en flagstone; le tout est parfaitement fini, et en bon ordre, et neuf, bâtis des meilleurs matériaux, ayant été bâtis expressément par et pour le défunt pour en faire sa résidence. On engage les acheteurs à visiter cette charmante propriété avant la vente.

2°. Un terrain, situé au faubourg Marigny no 4, mesurant 23 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre, par le terrain no 5, et dans le fond par le terrain no. 9.

3°. Un autre terrain, situé faubourg Marigny, no. 5, mesurant 23 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no. 4, et de l'autre côté, par le terrain no. 6, et dans le fond par le terrain no. 9, tout mesure anglaise.

4°. Betsey, âgée à peu près de 20 ans, domestique.

5°. William, âgé à peu près de 21 ans, journalier travailleur.

6°. George, mulâtre, âgé à peu près de 20 ans, maçon.

7°. James Griffe, âgé à peu près de 20 ans, maçon

8°. Lewis, âgé à peu près de 35 ans, cordonnier (ayant une hernie)

9°. Milly, âgée à peu près de 28 ans, cuisinière avec son fils Frank âgé à peu près de 6 ans.

Conditions—La maison dans la rue du Quartier, $10,000 comptant, et la balance à quatre mois, de crédit, des billets par coupon, endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, &c. la balance des propriétés et esclaves, à 6 et 12 mois de crédit, le tout en bons billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et dix pour cent d'intérêt par an, en cas que les billets ne seraient pas payés à maturité, sans que cette clause puisse retarder le paiement.

Les actes de ventes, chez W. V. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 1er april.

COMPANIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

Atencion.

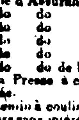

La compañia se reunira el domingo 16 del corriente, a las 9 1/2 de la mañana, con armamento completo, casaca, de paño y pantalon blanco. Se encarga la mayor asistencia y puntualidad a todos los miembros en general.
De orden del capitan.
10 av Fco. A. GARCIA, sargto. primero.

JAEGER ACHTUNG.

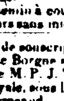

Die Mitglieder der compagnie sind aufgefodert sich naechsten Sontag den 16 April morgens, 6 uhr precis, auf dem versamlungs Zimmer, einzufinden in voller uniform und weissen Beinkleider ein jedes mitglied soll sich mit Pulver & Bley versehen zum Scheiben Schiessen. Halb nach uhr wird abmaschiert.
By order des capitains.
ap 11 J. C. WAGNER, oberjaeger.

LANCIERS d'Orléans, attention—La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 16 du courant, en grande tenue d'hiver, harnachement, armement au complet et se réunira à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement.
Par ordre du lieutenant commandant,
11 av L. POMAREDE, mar. des logis chef.

A Vendre à l'amiable, la pharmacie, formant l'encoignure de la rue Moreau et Esplanade, très bien assortie, ayant un bon débit. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire, qui ne la vend que pour cause de départ. 12 av—8

A VENDRE—900 sacs de maïs en magasin, 50 barils de boeuf, mess, prime à vendre par
13 av GRIVOT & PAIGE, rue Poydras n 12

A VENDRE—Une superbe paire de BOEUFS attelés à une excellente charrette. Aussi, deux mulets, tous attelés et excellents. S'adresser à Mr. Frois H. Numa Grima, rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine, à l'écurie de Messrs. Roucoux.
12 av—3

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.
ENCANTEURS ET COURTIERS.
10 av ☞ *Passage de la Bourse*

HOTEL DE CARROLLTON

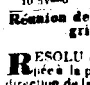

Cet établissement est disposé de manière à recevoir les familles qui désireront passer la saison à Carrollton. Cet hôtel vient d'être entièrement meublé à neuf, les chambres sont très vastes, et bien aérées.
La salubrité de cet endroit est parfaite. Les jardins les plus vastes de l'Union, se trouvent attachés à l'hôtel. La table est fournie de tout ce qu'il y a de mieux dans les marchés de la Nouvelle Orléans. Comme le surintendant ne peut recevoir qu'un nombre limité de familles, il serait convenable que celles qui désireront y venir, l'informassent aussitôt que possible.
10 av—6

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.

20 Janvier 1837.
RESOLU qu'une récompense de $3000 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que la coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
23 jan—1an.2pm E. ROUSSEAU, secrétaire.

RECU par le navire Créole, de Liverpool, Moulins à grue assortis No. 4 à 10; Belles façons Louisiane, fers à repasser No. 4 à 8, métiers en fil de fer, crochets pour chaudières, étoffe métallique No. 14 à 20, vis à bois, mesure de bride plaqué en argent et en cuivre, unis et à roulette, pour simple double et fenne, anneaux pour tente, crochets et clous à crochets pour tente, couplets pour table, couplets en cuivre 1/2 à 3 1/4, Fiches en cuivre pour armoire, roulettes pour tiroir, pied de roi, mesure de 30 à 60 pieds, anneaux de rideaux, chaînes, boucles pour sellier, loquets, poignée en cuivre, montures de porte, coulisse &c.
LABADIE & JACQUELIN,
11 avril 59 rue de la Levée.

CHARLES HORN & CO
No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, e mousse, en paille de
1e octobre

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de Mad. veuve Louis Lanoix, sont priées d'en donner connaissance aux soussignés.
SLY. PEYROUX, ATE BELLOUGUET } Administrateurs.
1er avril—4pe.

DEMANDE DE PROPRIETE—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à BERNARD DE SANTOS, courtier.
Rue Ramparts, entre St Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 4 avril—15

MUSIQUE—M. W. Swain de Londres, professeur de piano, de chant et de basse, désire [illegible] des élèves. Il remet les pianos en bon ordre, et les accorde à des prix très modérés. Hotel du North America 5 avril—3

SUCRE—60 boucauts de sucre, un article supérieur, en débarquement [illegible] par
11 av[illegible] G. DORSEY.

FARINE—600 barils en débarquement du bateau à vapeur Louisville, à vendre par
28 avril G. DORSEY